Contrôle des films cinématographiques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **4 (1938)**

Heft 60

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'utilité des efforts de tous ceux qui, depuis trente ans, ont collaboré à cette grande œuvre qu'est le Cinéma et nous puisons là un courage neuf pour continuer à marcher vers un idéal que la main n'atteint jamais tout à fait et qui comporte, de ce fait, sa part de rêve.

M. ZANUCK à Paris.

Un câble de New-York nous communique deux bonnes nouvelles: le succès considérable remporté par *L'Incendie de Chicago* le soir de la première et la venue prochaine en France de M. D. F. Zanuck à l'occasion de la première européenne de cette production à Paris.

Le Retour de M. BENJAMIN MIGGINS.

M. Miggins, qui était parti pour New-York et Hollywood à la fin de décembre, reviendra à Paris à la fin de janvier. Il rapportera la première copie de l'«Incendie de Chicago». Ce film monumental et tant attendu sera l'objet, à Paris, d'une première européenne. Nous en reparlerons. Et on en parlera ...

Nouvelles de la „Fox"

Ces dernières semaines, nous notons le passage de Monsieur BRIANAUD, Directeur divisionnaire de l'Organisation française de la 20th CENTURY-FOX. Monsieur *Brianaud* a eu l'occasion de faire la connaissance de la plupart des Exploitants en Suisse et s'en retourne enchanté de l'accueil qui lui a été réservé partout ainsi que de l'activité de *20th Century-Fox* en Suisse.

Monsieur *Brianaud* a eu l'occasion également de nous parler des futures grandes productions, telles que HEIDI - L'INCENDIE DE CHICAGO - LE PRINCE X et nous ne doutons pas que l'enthousiasme qu'il a pour ces films corresponde en Suisse à des recettes reccord pour les exploitants des salles qui ont traité cette production.

Une grande première de la Fox

Après New-York, c'est Paris qui aura la primeur du nouveau film de la 20th Century-Fox *«L'Incendie de Chicago»*. C'est une œuvre de grand style, produite par Darryl F. Zanuck, Directeur général de la Compagnie, et dont les rôles principaux sont tenus par Tyrone Power, Alice Faye et Don Ameche.

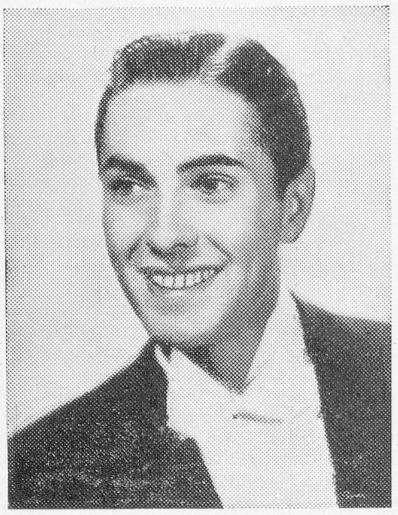

Ty r one Power spielt in „Chicago in Flammen"

Département
de Justice et Police

Service de police

Lausanne, le 20 déc. 1937.

Circulaire No. 80.

Contrôle des films cinématographiques

Concerne les films:

A la conquête du pôle, L'affaire du Courrier de Lyon, L'alibi, Ceux de la douane, Le concerto de Beethoven, Désiré, Drôle de drame, La fessée, Forfaiture, Gueule d'amour, La joueuse d'orgue, Marche radieuse, Les nuits d'Arabie, Nostalgie, Pension d'artistes, Pierre le Grand, Le puritain, Sans dot, La vie d'Emile Zola.

Le Département de justice et police a pris les décisions suivantes:

I.

Reportage affaire WEIDMANN, Paris.

Nous portons à votre connaissance qu'aucun film relatif à l'affaire criminelle *Weidmann*, à Paris, ne peut être représenté publiquement dans le canton de Vaud.

Une pareille mesure s'étend à tous les reportages d'affaires criminelles, quels qu'ils soient: actualités, journaux parlés, reconstitutions éventuelles, scènes d'audiences, portraits des prévenus et victime, etc.

II.

L'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus à l'égard des films ci-après:

L'affaire du Courrier de Lyon, L'alibi, Désiré, Forfaiture, Gueule d'amour, La joueuse d'orgue, Les nuits d'Arabie, Nostalgie, Pension d'artistes.

III.

Les films suivants ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision préalable du département:

*A la conquête du pôle, Ceux de la douane, Le concerto de Beethoven, *Drôle de drame, La fessée, Marche radieuse, Pierre le Grand, Le puritain, Sans dot, La vie d'Emile Zola.*

* L'avis relatif à ce film, mentionné dans la circulaire No. 79, chiffre II, *est annulé.*

Le Chef du département:

Baup.

Importante nomination aux Fox-Film

Monsieur R.-A. *Kreier* vient d'être nommé Directeur-Adjoint pour l'Europe de la 20th Century-Fox, dont la direction générale est assumée, comme on le sait, par M. Benjamin Miggins. Le nouveau directeur adjoint a occupé déjà d'importantes fonctions à la Compagnie; ces temps derniers, il était Directeur Général pour l'Allemagne.

Département
de Justice et Police

Service de police

Lausanne, le 13 jan. 1938.

Circulaire No. 81.

Contrôle des films cinématographiques

Concerne les films:

Brelan d'as, Ç'a n'a pas d'importance, Claudine à l'école, Drôle de drame, Le fauteuil 47, La Marseillaise, Naples au baiser de feu, Nostalgie, Les nuits blanches, Nuit de mystère, Nuit de noces, Si tu reviens, Sous le voile de la nuit, Tamara la complaisante.

Se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes:

1. Le film français intitulé:

Drôle de drame,

signalé dans nos circulaires No. 79 et 80, peut être autorisé aux conditions ci-après:

a) suppression de diverses scènes au sujet desquelles le Département donnera des précisions; les coupures devront en outre être déposées au Département pendant la représentation du film dans le canton;

b) l'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus.

II. Est autorisée une version remaniée du film français:

Le fauteuil 47,

qui avait fait l'objet de notre décision d'interdiction du 9 septembre 1937 (voir circulaire No. 77). L'interdiction d'admission des enfants est également étendue, pour ce film, aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus.

III. Sous réserve de décisions que soit le Département, soit les autorités communales, pourraient être appelés à prendre ultérieurement sur la base d'une documentation plus complète, le Département signale que les films ci-après sont interdits aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus:

Brelan d'as, Naples au baiser de feu, Nostalgie, Nuit de mystère, Nuit de noces, Si tu reviens.

IV. Les films ci-après ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision préalable du Département de justice et police:

Ç'a n'a pas d'importance, Claudine à l'école, La Marseillaise, Les nuits blanches, Sous le voile de la nuit, Tamara la complaisante.

Le Chef du département:

Baup.

Le nouveau film de Simone Simon.

La jeune vedette française, *Simone Simon*, enlevée de Paris à Hollywood, sera dans son nouveau film *«Yvette Yvette»* (Fox), une petite chanteuse française qui fait son chemin à New-York, devenant, au cours de multiples aventures, une étoile applaudie.